



Conseil municipal

Séance du 22 mars 2013

L'an deux mil treize, le vingt-deux du mois de mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du seize des mois et an que ci-dessus.

PRESENTS : M. MARIAN Roland, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint - Mme RAVION Anita, 2^{ème} Adjointe - Mme DUCHÊNE Arlette, 3^{ème} Adjointe - M. LEGRAND Gérard, 4^{ème} Adjoint - Mme CUNHA Martine - Mme LEBOEUF Céline - MM. MESNARD Olivier - LAFARGE Philippe - MM. LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric.

ABSENTS EXCUSES : M. ROY Thierry - Mmes DUFRAISSE Isabelle - MESSIER Carole - NOMINE Nathalie.

POUVOIRS : DE Mme DUFRAISSE Isabelle à M. LAFARGE Philippe
DE Mme NOMINE Nathalie à M. GAUTHIER Xavier

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LEBOEUF Céline.



I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Après quelques observations, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 février 2013 est approuvé à l'unanimité.

II- DIVERS INFORMATIONS

A- Point sur la précédente séance

M. le Maire fait le point sur l'évolution des dossiers traités lors de la précédente réunion et stipule que certains d'entre eux seront développés ultérieurement lors de cette séance. Il ajoute que :

- le dossier de demande de subvention amendes de police a été finalisé et envoyé
- la remise en état du RIA de la salle polyvalente a été effectuée
- le remplacement du miroir à Près l'Arche reste à faire
- la peinture de la salle de conseil est en attente et qu'elle sera effectuée s'il y a des crédits budgétaires disponibles pour ce faire
- la mise à disposition d'une salle communale pourra se faire à titre gratuit au bénéfice de particuliers pour la seule tenue de réunions ; une attestation d'assurance devra être fournie à la mairie avant mise à disposition.

B- Point autres réunions

✓ **Périmètre de protection du forage 3** : Marie LOIZEAU, du Cabinet DUPUET-LOIZEAU, fait le point sur le recensement des installations et les visites sur place des immeubles situés dans la partie complémentaire du zonage concernant le périmètre de protection du forage 3. Il s'avère que sur les 19 cuves à fuel recensées, il y a 14 cuves aériennes (dont 7 à réhabiliter et 2 non utilisées) et 5 cuves enterrées (dont 1 inutilisée et comblée et 4 à réhabiliter). Il a aussi été constaté la présence d'un robinet extérieur non raccordé au réseau d'assainissement et des eaux de gouttières raccordées à l'assainissement collectif pour une habitation. Le coût de mise aux normes a été évalué ; une partie de cette dépense sera à la charge de la collectivité et l'autre partie sera payée par les propriétaires concernés.

La mise à l'enquête publique de ce dossier est prévu pour septembre prochain.

- ✓ **Commission d'aménagement foncier** : Les conclusions de cette commission ont été rendues publiques en prenant acte du principe d'une réserve foncière au profit de la commune pour la création d'une éventuelle retenue colinaire dans le secteur de la Godinière.
- ✓ **Satèse** : Gérard LEGRAND signale la sortie du nouveau règlement d'assainissement non collectif à diffuser aux personnes concernées (pour les nouveaux projets notamment).
- ✓ **Les Petites Canailles** : M. le Maire informe les élus que l'association des Petites Canailles sollicite la commune pour le bouclage de son budget 2013. Les élus décident qu'une subvention leur sera versée en fonction du nombre d'enfants de la commune fréquentant ce centre de loisirs.
- ✓ **Chemins de randonnée** : Anita RAVION fait état de l'avancée du projet de chemin de randonnée pédestre sur Villeperdue mis en place par la Communauté de communes et dont la thématique retenue est le château de Boisbonnard. Il s'avère nécessaire de recueillir l'avis de M. d'ESPOUS sur l'utilisation de cette thématique et l'implantation du panneau y afférant.
- ✓ **SAVI** : Arlette DUCHÊNE précise que les travaux de fossés demandés pour Villeperdue ne seront réalisés qu'en fonction des crédits budgétaires disponibles, sachant que 47 000 € ont déjà été dépensés ou engagés sur les 55 000 € prévus.
- ✓ **SITS- Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires** : Frédéric LUCIER rappelle que le budget du syndicat a été voté avec une participation à charge des communes de 2,50 €/élève. Il rappelle aussi que le syndicat se heurte à l'absence de cars pour assurer le transport des enfants sur le ½ journée supplémentaire liées aux nouveaux rythmes scolaires ; Artannes sur Indre a opté pour une mise en place de celle-ci dès 2013 mais se heurte au problème du transport des écoliers.

III-AFFAIRES SCOLAIRES

A- rythmes scolaires

M. le Maire fait un nouveau point sur le sujet et rappelle la position prise par les parents d'élèves lors du dernier conseil d'école, à savoir attendre 2014 pour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Les élus, au préalable favorables à un démarrage des nouveaux rythmes scolaires dès 2013, décident toutefois de reporter à 2014 ce projet.

M. le Maire ajoute que les enseignants seraient assez favorables à :

- 1- une matinée plus longue avec une embauche plus tôt le matin
- 2- une pause méridienne plus importante
- 3- des activités complémentaires pédagogiques par groupe (pour celles assurées par leurs soins).

Les familles sont inquiètes en ce qui concerne l'organisation, les horaires, les activités pouvant être mises en place, leur encadrement et leur financement.

Les élus signalent que, même si la commune en avait les moyens, le temps prévu pour les activités annexes serait insuffisant pour mettre en œuvre des activités intéressantes. En outre le personnel d'encadrement actuel n'a pas les compétences et les diplômes requis pour assurer ces prestations.

A l'unanimité les élus invitent M. le Maire à informer le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale) de la décision de report à 2014 et proposent que la commission des affaires scolaires se penche à nouveau sur le sujet et poursuive sa réflexion en matière d'organisation, en concertation avec les enseignants et les parents d'élèves, afin de proposer des solutions pour la mise en place en 2014 de ces nouveaux rythmes scolaires.

B- Services périscolaires

M. le Maire fait part aux élus de faits d'agression verbale subie par un agent communal dans le cadre de ses fonctions et en présence des enfants et de témoins suite à l'exclusion pour une journée d'un enfant fréquentant le service périscolaire de cantine. Il ajoute qu'en cas de récurrence un dépôt de plainte n'est pas exclu.

IV- BUDGET - FINANCES

A- Point sur les réalisations 2012

Le Conseil Municipal prend connaissance des résultats 2012 concernant le budget général qui sont établis comme suit :

Balance			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	516219,73	703934,28	187714,55
Investissement	379584,84	491830,57	112245,73
Restes à réaliser en Investissement	152108,00	1907,00	-150201,00

Section de Fonctionnement				
DEPENSES		Réalisé 2011	BP+DM 2012	Réalisé 2012
011	Charges à caractère général	161 303,98	180180,00	169 747,12
012	Charges de personnel	305 111,91	321150,00	272 984,98
65	Autres charges de gestion courante	54 752,63	62700,00	54 198,76
66	Charges financières	15 268,97	19030,00	18 913,78
67	Charges exceptionnelles	246,38	650,00	375,09
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	1739,00	0,00
023	Virement à la section d'investissements	0,00	66700,00	0,00
	TOTAL	536 683,87	652 149,00	516 219,73
RECETTES				
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	0,00	402,85
013	Atténuations de charges	47 095,97	30000,00	29 105,85
70	Produits des services et ventes diverses	56 654,78	58380,00	60 735,27
72	Travaux en régie	34 997,32	29000,00	28 972,10
73	Impôts et taxes	263 229,00	260300,00	265 724,00
74	Dotations - Subventions - Participations	178 178,95	174919,00	206 044,13
75	Autres produits de gestion courante	95 942,18	90550,00	97 559,42
76	Produits financiers	4,56	0,00	4,71
77	Produits exceptionnels	11 223,20	9000,00	15 788,80
	TOTAL	687 325,96	652 149,00	704 337,13
	Balance	150 642,09	0,00	188 117,40
	Capital de la dette	4 666,04		49 624,02
	Solde net pour financer de l'investissement	145 976,05		138 493,38

M. le Maire :

- 1- fait le point sur certains dépassements de dépenses notamment en ce qui concerne les travaux d'entretien de bâtiments, les dépenses de formation des agents communaux (dont une partie a fait l'objet de remboursement pour les agents reconnus travailleurs handicapés), les frais de déplacements
- 2- sur une diminution des dépenses en matière de personnel (1 agent en disponibilité depuis juillet et 2 agents en temps partiel thérapeutique) et d'attribution de subventions
- 3- propose de ne pas effectuer certains reports de crédits 2012 non consommés pour des raisons de contraintes budgétaires (aménagement des locaux techniques, travaux accessibilité..)
- 4- ajoute que certains de ces travaux seront réalisés via les travaux en régie, notamment pour une partie des travaux accessibilité ; travaux en régie pour lesquels il proposera une augmentation de crédits (40 000 € en 2013 au lieu de 29 000 € en 2012).

Bilan des Investissements 2012							
Programme		Dépenses			Recettes		
N°	Libellé	Prévu	Réalisé	RAR	Prévu	Réalisé	RAR
0	Intégration frais d'études	11000,00			11000,00		
00	Déficit ou Excédent				216374,64	216374,64	
00	Capital des emprunts	66100,00	68350,28		18000,00		
00	Excédent capitalisé				150642,13	150642,13	
00	TLE/TA				5000,00	6569,00	
00	Virement section de fonct				66700,00		
00	Dépôts- cautionnement	3000,00	725,15		3000,00	547,57	
00	Dépenses imprévues	116,77					
10	Matériel école	6500,00	4289,16	2210,00			
12	Travaux école	4000,00	3975,88				
18	Grosses réparat Bâtim	12000,00	3372,44	8627,00			
21	Décors de Noël	3000,00	1626,30	1373,00			
29	Acquisitions foncières	64000,00		64000,00			
30	Grosses réparat LL-PL	10000,00	2452,64	7547,00			
35	Aménagt locaux technic	55000,00	1810,55				
36	Travaux accessibilité	10000,00					
38	Travaux cimetièrè	9000,00	8171,00				
39	Études MOE Réhab	10000,00	691,29	5000,00			
40	Travaux stade	5000,00		2500,00			
159	Travaux de voirie	290000,00	232059,80	57940,00	42000,00	38132,37	1907,00
	FCTVA				55000,00	55449,66	
	Prêt et/ou prêt relais TVA				46000,00	23000,00	
178	Achat de matériel	20000,00	17749,60	2250,00			
191	Eclairage public	6000,00	5338,65	661,00		1115,20	
041	Travaux en régie	29000,00	28972,10				
	Total	613716,77	379584,84	152108,00	613716,77	491830,57	1907,00

B- Compte de Gestion 2012

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte de Gestion 2012 concernant le budget général établi par M. le receveur Municipal, comme suit :

	Résultats à la clôture de l'exercice 2011	Part affectée à l'investissement 2012	Résultat de l'exercice 2012	Intégration par opération d'ordre	Résultat de clôture 2012
Investissement	216374,64		-104128,91		112245,73
Fonctionnement	150642,13	150642,13	187714,55	402,85	188117,40
Total	367016,77	150642,13	83585,64	402,85	300363,13

C- DE_2013_13 Délibération sur Compte Administratif- Compte de Gestion et affectation des résultats 2012 (voir page 7)

D- DE_2013_14 Vote des taux des Impôts locaux 2013 (voir page 9)

E- Présentation du Budget Primitif 2013

M. le Maire présente ses propositions budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

En matière de fonctionnement il propose :

- 1- quelques augmentations particulières au niveau des prévisions de dépenses notamment pour les postes suivants : fournitures de repas, broyage et entretien des bâtiments, participations (compensation de salaire de Magali MARCEL à reverser à la Communauté de Communes)
- 2- le maintien des prévisions de dépenses en matière de salaires et de charges
- 3- quelques augmentations en matière de prévisions de recettes dont les repas cantine, les contributions directes et les travaux en régie

Il détaille les projets d'investissement qui porteront essentiellement sur:

- l'extension et le réaménagement du restaurant scolaire,
- des travaux de voirie et de bâtiments.

Il ajoute que les travaux d'aménagement des locaux techniques et le remplacement du tracteur tondeuse sont reportés à 2014.

Il signale que la santé financière de la communauté de communes permet à cette dernière de ne pas augmenter les taux des impôts locaux et que les travaux de construction du pôle petite enfance sont en cours.

F- DE_2013_15 Vote du budget 2013 (voir page 11)

G- DE_2013_16 Subventions 2013 (voir page 13)

H- Acquisition FONTANIER

M. le Maire fait le point sur ce projet. Le notaire chargé de la cession des biens de Mme FONTANIER ne parvenant pas à la joindre par téléphone, ne peut fournir à la commune les informations souhaitées préalablement à un éventuel achat par la commune des biens de celle-ci.

V- ASSAINISSEMENT

A- Travaux station

M. le Maire rappelle que l'entreprise SAUR a été retenue pour la conception et la construction de la station d'épuration. La signature du marché est programmée pour le 4 avril ; à la demande du SATESE notamment quelques ajustements à la marge au niveau de certaines prestations se sont avérés nécessaires préalablement à la signature des marchés. Il ajoute que:

- 1- l'aide technique du SATESE s'avère nécessaire et utile
- 2 - les représentants du SATESE et du cabinet d'études IRH sont très compétents et complémentaires et qu'ils ont effectués une étude approfondie du projet en matière de conception; le SATESE attirant aussi l'attention de la commune sur l'exploitation après travaux.
- 3- l'option stockage des boues en silo a été préférée au traitement des boues avec roseaux ; solution permettant à la collectivité une économie de 100 000 € H.T. environ. De ce fait l'emprise au sol est moindre et le déplacement de la ligne Haute Tension 20 000 volts n'est pas nécessaire car elle ne sera pas gênante ni pour les travaux ni pour l'exploitation ultérieure ; déplacement qui aurait été à la charge de la commune.
- 4- l'épandage des boues avait fait l'objet d'une étude avec établissement d'un plan d'épandage lors des études préalables au choix du mode de traitement des eaux usées.

Il présente les plans du projet et précise que les installations seront clôturées et cachées par des merlons de terre plantés : ces merlons seront réalisés avec les excédents de terre inutilisés sur place.

Il signale que la station produira des déchets à mettre avec les ordures ménagères. Comme les directives de collecte évoluent régulièrement, que celle-ci ne peut se faire sur place et que les agents techniques communaux devront assurer une surveillance régulière des installations, ces derniers ramèneront les poubelles au point de passage du camion de collecte et assureront la rotation des poubelles nécessaires.

B- DE_2013_17 Prêt station (voir page 15)

C- Rétrocession du chemin rural n° 40

M. le Maire précise qu'il a fait le point avec M. d'ESPOUS concernant la cession par la commune du chemin rural n° 40 à son profit et l'achat d'une parcelle de terrain pour l'implantation de la future station. Les cessions se feront à l'Euro symbolique si possible et les frais y afférents (frais notariés, frais de bornage et indemnité pour perte d'exploitation) seront pris en charge par la commune.

VI- TRAVAUX COMMUNAUX

A- Restaurant scolaire

M. le Maire fait le point sur le projet d'extension et de réaménagement du restaurant scolaire. La demande de permis de construire a été déposée mais le dossier a été rejeté par la commission d'accessibilité pour un souci de pallier. De ce fait le projet a été revu avec déplacement du hall d'entrée permettant la mise en place d'une rampe en pente douce avec pallier pour accéder à ce hall.

B- Travaux de voirie

La commission a dressé la liste des travaux à envisager et précise que certains d'entre eux peuvent être réalisés par les services techniques communaux. Ces derniers seront mis en œuvre rapidement ainsi que les travaux de broyage.

Pour faire suite à diverses réclamations un minimum de travaux de réfection sera effectué rue du Carroi du Vignau mais la remise en état complète reste reportée à la fin des travaux liés à la LGV. Les grosses réfections seront confiées à l'entreprise BELLIN dans le cadre du groupement de commande initié par la commune de Sainte Maure de Touraine.

VII- PERSONNEL COMMUNAL

A- DE_2013_18 Ratios Promus-promouvables (voir page 16)

B- DE_2013_19 Ratios avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6 (voir page 18)

C- DE_2013_20 Temps partiel (voir page 19)

VIII- DATES A RETENIR

- Commission des Impôts **Mercredi 27 mars** à 14h00 - Mairie
- Commission communication **Jedi 28 mars** à 18h00 - Mairie
- 8 mai
- Animations bibliothèque **6 Avril** à 10h30 - Ste Maure (coups de cœur) **et 17 avril** à 15h00 - Bibliothèque
- Commission affaires scolaires **Mardi 14 mai** à 18h30 - Mairie
- Prochains CM **Vendredis 17 mai et 5 juillet** à 20h00 - Mairie (les autres dates étant annulées)

IX- QUESTIONS DIVERSES

- **Fête de la musique** : Les élus sont informés que les bénévoles de la Bibliothèque étudient la possibilité d'organiser une soirée fête de la musique le 21 juin prochain, en partenariat avec l'association cœur de village. Ce projet reste à peaufiner.
- **Boulangerie** : M. le Maire rappelle que lors d'une précédente séance il avait été décidé du financement par la commune du remplacement de la vitrine et de la porte de la boulangerie. Il ajoute que ce remplacement n'a pu être coordonné avec le changement de la vitrine prévue par M. et Mme BERTHELOT. Le délai entre la commande et la pose étant de 10 semaines ; la pose s'effectuera donc un mercredi courant avril.

- **Demande de M DORRIERE :** Gérard LEGRAND fait part de la demande de Claude DORRIERE qui souhaitait récupérer, le cas échéant, la statue de la Vierge entreposée avec Saint Joseph dans un local communal. Les élus proposent de les redonner pour leur réinstallation dans l'église.
- **Feu d'artifice :** Anita RAVION fait le point sur la prestation feu d'artifice du 14 juillet. Ce dernier sera fourni par l'entreprise Pyro Concept pour un coût similaire aux années précédentes (environ 2 000 €) augmenté de 1 000 € environ sachant que le feu d'artifice du 14 juillet 2012 a dû être annulé à cause de la météo avec report de la dépense sur le feu d'artifice tiré lors du marché nocturne de septembre 2012 et sur le 14 juillet 2013.
- **Coups de Coeur :** Les élus sont invités à ce prix littéraire associant les bibliothèques et les écoles intercommunales qui se déroulera le 6 avril 2013 à 10h30 à Sainte Maure de Touraine. Un spectacle gratuit sera présenté sur le thème retenu : « l'Afrique ».
- **Animation Bibliothèque :** Les bénévoles de la Bibliothèque organisent une animation lecture-spectacle présentée par le Moulin à Paroles, le 17 avril à 15h00 à la Bibliothèque ; animation financée avec la vente du CD « Villeperdue retrouvé 2 ».
- **Bulletin communal :** Un point est fait sur le bulletin communal qui vient de sortir de l'imprimerie et qui est en cours de distribution. Quelques petites omissions ou mentions erronées sont signalées ainsi que des soucis de rendu d'impression notamment en ce qui concerne certaines publicités.
- **Rampes de pont :** Olivier MESNARD déclare qu'il a été chargé par un habitant de la commune de signaler un souci d'entretien au niveau des rampes de pont. Un point sera fait sur place étant précisé que si cela concerne les végétaux ce n'est pas encore la saison pour intervenir.
- **Cimetière:** Anita RAVION demande l'affichage du règlement communal; vu le nombre de pages de ce dernier, un résumé de la réalisation d'un règlement simplifié s'avère nécessaire. Ce dernier sera réalisé par les services communaux.

DELIBERATIONS



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Indre et Loire
Commune de VILLEPERDUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE_2013_13

L'an deux mil treize, le vingt-deux du mois de mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du seize des mois et an que ci-dessus.

PRESENTS : M. MARIAU Roland, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint - Mme RAVION Anita, 2^{ème} Adjointe - Mme DUCHÊNE Arlette, 3^{ème} Adjointe - M. LEGRAND Gérard, 4^{ème}

Adjoint - Mme CUNHA Martine - Mme LEBOEUF Céline - MM. MESNARD Olivier - LAFARGE Philippe - MM. LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric.

ABSENTS EXCUSES : M. ROY Thierry - Mmes DUFRAISSE Isabelle - MESSIER Carole - NOMINE Nathalie.

POUVOIRS : DE Mme DUFRAISSE Isabelle à M. LAFARGE Philippe

DE Mme NOMINE Nathalie à M. GAUTHIER Xavier

SECRETARE DE SEANCE : Mme LEBOEUF Céline.

Nombre : * de conseillers en exercice : 15 - de conseillers présents : 11

* de pouvoirs : 2 * de votants : 13

OBJET : BUDGET - FINANCES- Délibération sur Compte Administratif- Compte de Gestion et affectation des résultats 2012

Le Conseil Municipal:

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 à l'unanimité;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

* Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

* Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Libellé	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		402,85		216374,64		216777,49
Opérations de l'exercice	516219,73	703934,28	379584,84	275455,93	895804,57	979390,21
Totaux	516219,73	704337,13	379584,84	491830,57	895804,57	1196167,70
Résultats de clôture		188117,40		112245,73		300363,13
Restes à réaliser			152108,00	1907,00	152108,00	1907,00
Totaux cumulés		188117,40	152108,00	114152,73	152108,00	302270,13
Résultats définitifs		188117,40		-37955,27		150162,13

2° constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes; déclarent que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

5° décide, à l'unanimité, à main levée, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau- débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau- créateur)	177697,56
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	65000,00
Résultat de l'exercice - Excédent	188117,40
Déficit	
Résultat cumulé au 31-12-2012	188117,40
A- EXCEDENT AU 31-12-2012	188117,40
Affectation obligatoire:	
* à l'apurement du déficit	
Déficit résiduel à reporter	
* à la couverture du besoin de financement de l'investissement - compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* affectation complémentaire en réserves - compte 1068	188117,40
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau- 002)	0,00
B- DEFICIT AU 31-12-2012	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

*Certifié exécutoire compte tenu
et de son affichage le 6 avril 2013
et de la transmission à la Préfecture
d'Indre et Loire le 9 avril 2013
Roland MARIAU- Maire :*



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Indre et Loire
Commune de VILLEPERDUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE_2013_14

L'an deux mil treize, le vingt-deux du mois de mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du seize des mois et an que ci-dessus.

PRESENTS : M. MARIAU Roland, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint - Mme RAVION Anita, 2^{ème} Adjointe - Mme DUCHÊNE Arlette, 3^{ème} Adjointe - M. LEGRAND Gérard, 4^{ème} Adjoint - Mme CUNHA Martine - Mme LEOEUF Céline - MM. MESNARD Olivier - LAFARGE Philippe - MM. LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric.

ABSENTS EXCUSES : M. ROY Thierry - Mmes DUFRAISSE Isabelle - MESSIER Carole - NOMINE Nathalie.

POUVOIRS : DE Mme DUFRAISSE Isabelle à M. LAFARGE Philippe

DE Mme NOMINE Nathalie à M. GAUTHIER Xavier

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LEBOEUF Céline.

Nombre : * de conseillers en exercice : 15 - de conseillers présents : 11
* de pouvoirs : 2 * de votants : 13

OBJET : BUDGET - FINANCES- Vote des taux des Impôts locaux 2013

M. le Maire rappelle :

- 1- le passage à la TPU au niveau de la communauté de communes en 2009
- 2- l'augmentation de 3% en 2009 sur les taux des taxes d'habitations et Foncières non bâties et de 8% sur le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et uniformément de 2% sur les taux de 2010 et de 1% sur les taux 2011.

Il donne connaissance de l'état 1259, des bases prévisionnelles 2013 et du produit fiscal attendu qui est de 140 224 € hors allocations compensatrices.

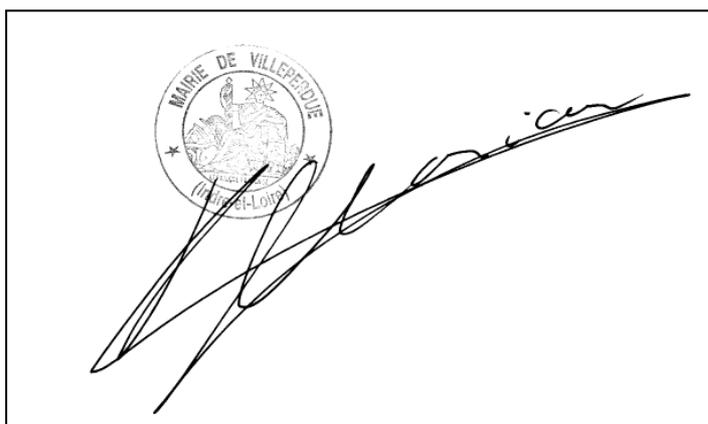
Taxe	taux 2007 2008	taux 2009	taux 2010	taux 2011	bases 2013	taux 2012	Produit attendu
Taxe d'habitation	12,42%	12,79%	13,05%	13,18%	580700	13,18%	76536
Taxe foncière-bâti	10,02%	10,82%	11,04%	11,15%	497000	11,15%	55416
Taxe foncière-non bâti	23,20%	23,90%	24,38%	24,62%	33600	24,62%	8272
Taxe professionnelle	9,15%						0
Total attendu							140224

Il propose, comme pour 2012, de ne pas augmenter les taux pour 2013.

Après délibération les élus acceptent cette proposition à l'unanimité, à main levée, et chargent M. le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Taxe	bases 2013	taux 2013	Produit attendu
Taxe d'habitation	580700	13,18%	76536
Taxe foncière-bâti	497000	11,15%	55416
Taxe foncière-non bâti	33600	24,62%	8272
Total attendu			140224

*Certifié exécutoire compte tenu
et de son affichage le 6 avril 2013
et de la transmission à la Préfecture
d'Indre et Loire le 9 avril 2013
Roland MARIAU- Maire :*





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE_2013_15

L'an deux mil treize, le vingt-deux du mois de mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du seize des mois et an que ci-dessus.

PRESENTS : M. MARIAU Roland, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint - Mme RAVION Anita, 2^{ème} Adjointe - Mme DUCHÊNE Arlette, 3^{ème} Adjointe - M. LEGRAND Gérard, 4^{ème} Adjoint - Mme CUNHA Martine - Mme LEBOEUF Céline - MM. MESNARD Olivier - LAFARGE Philippe - MM. LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric.

ABSENTS EXCUSES : M. ROY Thierry - Mmes DUFRAISSE Isabelle - MESSIER Carole - NOMINE Nathalie.

**POUVOIRS : DE Mme DUFRAISSE Isabelle à M. LAFARGE Philippe
DE Mme NOMINE Nathalie à M. GAUTHIER Xavier**

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LEBOEUF Céline.

Nombre : * de conseillers en exercice : 15 - de conseillers présents : 11

* de pouvoirs : 2 * de votants : 13

OBJET : BUDGET - FINANCES- Vote du budget 2013

M. le Maire présente ensuite les prévisions budgétaires 2013 ainsi que la liste des subventions à accorder et détaille les programmes d'investissement à continuer ou à mettre et œuvre et leur financement. Le budget est arrêté comme suit :

<i>Section de FONCTIONNEMENT</i>					
Chapitre	Libellés	BP+DM 2012	Réalisé 2012	Propositions	Vote
	DEPENSES				
011	Charges à caractère général	180180,00	169 747,12	172150,00	172150,00
012	Charges de personnel	321150,00	272 984,98	322550,00	322550,00
65	Autres charges de gestion courante	62700,00	54 198,76	65400,00	65400,00
66	Charges financières	19030,00	18 913,78	14400,00	14400,00
67	Charges exceptionnelles	650,00	375,09	550,00	550,00
68	Dotations aux amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1739,00	0,00	3356,00	3356,00
023	Virement à la section d'investissement	66700,00	0,00	80000,00	80000,00
	TOTAL	652 149,00	516 219,73	658406,00	658406,00
	RECETTES				
002	Excédent de fonction reporté	0,00	402,85	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	30000,00	29 105,85	25000,00	25000,00
70	Produits des services et ventes diverses	58380,00	60 735,27	61480,00	61480,00
72	Travaux en régie	29000,00	28 972,10	40000,00	40000,00
73	Impôts et taxes	260300,00	265 724,00	265000,00	265000,00
74	Dotations-Subvent--Participat	174919,00	206 044,13	167772,00	167772,00
75	Autres produits gestion couran	90550,00	97 559,42	91150,00	91150,00
76	Produits financiers	0,00	4,71	4,00	4,00
77	Produits exceptionnels	9000,00	15 788,80	8000,00	8000,00
	TOTAL	652149,00	704 337,13	658406,00	658406,00

<i>Section d'INVESTISSEMENT</i>					
Chapitre	Libellés	BP+DM 2012	Reports	Propositions	Total
	DEPENSES				
001	Déficit reporté	0,00		0,00	0,00
20/21/23	Opérations d'équipement	504500,00	152108,00	346892,00	499000,00
16	Remboursement des emprunts, dettes, ca	69100,00		37000,00	37000,00
020	Dépenses imprévues	116,77		3831,28	3831,28
040	Transfert entre section- travaux en régie	29000,00		40000,00	40000,00
041	Opérations patrimoniales	11000,00		11000,00	11000,00
	TOTAL	613716,77	152108,00	438723,28	590831,28
	RECETTES				
001	Excédent reporté	216374,64		112245,73	112245,73
10222	Fonds affectés- FCTVA	55000,00		15000,00	15000,00
10	Dotations... (hors 1068) Taxes urbanisme	5000,00			0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	150642,13		187714,55	187714,55
13	Subventions d'investissement	42000,00	1907,00	131964,00	133871,00
16	Emprunts	64000,00		48000,00	48000,00
165	Autres/ Cautions	3000,00		3000,00	3000,00
20	Subventions- Participations	0,00		0,00	0,00
024	Produits de cession d'immobilisations				
23	Immobilisations en cours				
021	Virement de la section de fonctionnemen	66700,00		80000,00	80000,00
040	Opérations de transfert entre section	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	11000,00		11000,00	11000,00
	TOTAL	613716,77	1907,00	588924,28	590831,28
	Différence	0,00	-150201,00	150201,00	0,00

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, à main levée, vote ce budget

*Certifié exécutoire compte tenu
et de son affichage le 6 avril 2013
et de la transmission à la Préfecture
d'Indre et Loire le 9 avril 2013*
Roland MARIAU- Maire :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE_2013_16

L'an deux mil treize, le vingt-deux du mois de mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du seize des mois et an que ci-dessus.

PRESENTS : M. MARIAN Roland, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint - Mme RAVION Anita, 2^{ème} Adjointe - Mme DUCHÊNE Arlette, 3^{ème} Adjointe - M. LEGRAND Gérard, 4^{ème} Adjoint - Mme CUNHA Martine - Mme LEBOEUF Céline - MM. MESNARD Olivier - LAFARGE Philippe - MM. LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric.

ABSENTS EXCUSES : M. ROY Thierry - Mmes DUFRAISSE Isabelle - MESSIER Carole - NOMINE Nathalie.

POUVOIRS : DE Mme DUFRAISSE Isabelle à M. LAFARGE Philippe

DE Mme NOMINE Nathalie à M. GAUTHIER Xavier

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LEBOEUF Céline.

Nombre : * de conseillers en exercice : 15 - de conseillers présents : 11

* de pouvoirs : 2 * de votants : 13

OBJET : *BUDGET - FINANCES- Subventions 2013*

Le Conseil Municipal prend connaissance des diverses demandes de subvention reçues et de la liste des subventions attribuées les années précédentes. Les élus arrêtent les inscriptions budgétaires y afférent comme suit : article 65736 : 4 000 € et article 6574 : 6 000 € .

Le Conseil Municipal décide de maintenir la subvention pour les CFA, MFR, AFORPROBA ... à 40 € par élève domicilié dans la commune et scolarisé dans ce type d'établissement. Les élus tiennent à rappeler que des aides ponctuelles sont toujours envisageables en cours d'année notamment pour les associations qui rencontreraient des difficultés particulières à boucler leur budget. Après discussion et délibération, les élus décident d'accorder les subventions suivantes, à l'unanimité à main levée, pour l'année 2013 :

Demandeur ou bénéficiaire	Payé 2010	Payé 2011	Proposé 2012	Payé 2012	Proposé 2013
article 65736	3 500,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
CCAS	3 500,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
article 6574 (ex 65738)	8 029,40 €	4 527,20 €	8 300,00 €	1 739,70 €	6 000,00 €
Coopérative scolaire	3 000,00 €		480,00 €	469,20 €	500,00 €
APE					
Assoc les Fripons					
Espace Jeunes					
SCV Football					
AGV					
Basket					
Volley-Ball					
Cœur de Village		500,00 €			
Syndicat de chasse	200,00 €				
Batterie fanfare Thilouze	200,00 €	220,00 €			
CFA MFRo- Sorigny					
CFA Joué les Tours	152,00 €	76,00 €	120,00 €	120,00 €	120,00 €
CFA BTP St Pierre des Corps		190,00 €			
MFR Azay le Rideau			40,00 €	40,00 €	
MFR Neuvy le Roi	38,00 €	38,00 €	40,00 €	40,00 €	
MFR du Lochois		38,00 €	40,00 €	40,00 €	
AFORPROBA			40,00 €	40,00 €	
Comice Agricole	94,90 €	95,20 €	96,00 €	96,00 €	98,70 €
OCCE Ste Maure					
Mission Locale	474,50 €				
Communes sinistrées	400,00 €				
Touraine Chinonais Initiative					
Ligue contre le cancer			60,00 €	60,00 €	
ACIL	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €	70,00 €
FLES Chinon	400,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
AFM Téléthon				300,00 €	
Pass Foncier	3 000,00 €	3 000,00 €			
Les Petites Canailles				164,50 €	
Divers			7 014,00 €		4 911,30 €

*Certifié exécutoire compte tenu
et de son affichage le 6 avril 2013
et de la transmission à la Préfecture
d'Indre et Loire le 9 avril 2013*
Roland MARIAU- Maire :

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem and the text 'MAIRE DE VILLEPRIEUX' at the top and 'Indre-et-Loire' at the bottom. The signature is written in a cursive style across the seal.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE_2013_17

L'an deux mil treize, le vingt-deux du mois de mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du seize des mois et an que ci-dessus.

PRESENTS : M. MARIAN Roland, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint - Mme RAVION Anita, 2^{ème} Adjointe - Mme DUCHÊNE Arlette, 3^{ème} Adjointe - M. LEGRAND Gérard, 4^{ème} Adjoint - Mme CUNHA Martine - Mme LEBOEUF Céline - MM. MESNARD Olivier - LAFARGE Philippe - MM. LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric.

ABSENTS EXCUSES : M. ROY Thierry - Mmes DUFRAISSE Isabelle - MESSIER Carole - NOMINE Nathalie.

POUVOIRS : DE Mme DUFRAISSE Isabelle à M. LAFARGE Philippe

DE Mme NOMINE Nathalie à M. GAUTHIER Xavier

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LEBOEUF Céline.

Nombre : * de conseillers en exercice : 15 - de conseillers présents : 11
* de pouvoirs : 2 * de votants : 13

OBJET : ASSAINISSEMENT- Prêt station

Le Conseil municipal de la commune Villeperdue, après avoir pris connaissance du projet de contrat établi par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire Centre et des conditions générales des prêts, décide :

Article 1^{er} - Pour financer la construction de la future station d'épuration de 1 100 Equivalents-habitants), la commune de Villeperdue décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire Centre un emprunt de la somme de 210 000 EUROS au Taux Fixe de 3,48 % (base de calcul 30/360) avec remboursements trimestriels pour une durée de 25 ans - Amortissement progressif – Echéances constantes. La commission d'engagement s'élève à 300 €.

Article 2 - M. Roland MARIAN, Maire, est autorisé à signer le projet de contrat.

Article 3 - Le Maire de la commune de Villeperdue décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

*Certifié exécutoire compte tenu
et de son affichage le 6 avril 2013
et de la transmission à la Préfecture
d'Indre et Loire le 9 avril 2013
Roland MARIAN- Maire :*





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE_2013_18

L'an deux mil treize, le vingt-deux du mois de mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du seize des mois et an que ci-dessus.

PRESENTS : M. MARIAN Roland, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint - Mme RAVION Anita, 2^{ème} Adjointe - Mme DUCHÊNE Arlette, 3^{ème} Adjointe - M. LEGRAND Gérard, 4^{ème} Adjoint - Mme CUNHA Martine - Mme LEBOEUF Céline - MM. MESNARD Olivier - LAFARGE Philippe - MM. LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric.

ABSENTS EXCUSES : M. ROY Thierry - Mmes DUFRAISSE Isabelle - MESSIER Carole - NOMINE Nathalie.

POUVOIRS : DE Mme DUFRAISSE Isabelle à M. LAFARGE Philippe
DE Mme NOMINE Nathalie à M. GAUTHIER Xavier

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LEBOEUF Céline.

Nombre : * de conseillers en exercice : 15 - de conseillers présents : 11
* de pouvoirs : 2 * de votants : 13

OBJET : *PERSONNEL COMMUNAL- Ratios Promus-promouvables*

Le Maire, informe l'assemblée que des nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007, d'application immédiate (article 49 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratios promus-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire (CTP). Il peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne tous les grades d'avancement (pour toutes les filières), sauf ceux du cadre d'emplois des Agents de Police.

Vu l'avis de principe du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire réuni le 1^{er} avril 2010 (pour les collectivités et établissements en dépendant), préconisant les dispositions suivantes à compter de l'année 2010 :

3 types d'avancement peuvent être distingués.

1- Premier type d'avancement

- Premier Grade d'avancement avec Examen Professionnel
 - ⇒ Passage de E3 à E4 : Avancement d'Adjoint de 2^o Classe à Adjoint de 1^o Classe
 - ⇒ Premier grade d'avancement en catégorie A et B

2- Deuxième type d'avancement

- Deuxième grade d'avancement lorsque l'Examen Professionnel est inexistant

- ⇒ Passage de E4 à E5 : Avancement d'Adjoint de 1° Classe à Adjoint Principal de 2° Classe par exemple
- **Premier grade d'avancement sans Examen Professionnel**
 - ⇒ **Premier grade d'avancement en catégorie C pour les filières administrative, technique, animation, culturelle ainsi que la filière sanitaire et sociale pour les agents sociaux (Passage d'E 3 à E 4)**
 - ⇒ Premier grade d'avancement en catégorie C pour la filière sanitaire et sociale et les cadres d'emplois de Garde-Champêtre et d'Agent de Maîtrise
 - ⇒ Premier grade d'avancement en catégorie A et B
 - Deuxième grade d'avancement avec Examen Professionnel
 - ⇒ Deuxième grade d'avancement en catégorie A et B

3- Troisième type d'avancement

- Troisième grade d'avancement
 - ⇒ Passage de E5 à E6 : Avancement d'Adjoint Principal de 2° Classe à Adjoint Principal de 1° Classe
 - ⇒ Troisième grade d'avancement en catégorie A
 - Deuxième grade d'avancement sans Examen Professionnel
 - ⇒ Deuxième grade d'avancement en catégorie C pour la filière sanitaire et sociale et le cadre d'emplois de Garde-champêtre
 - ⇒ Deuxième grade d'avancement en catégorie A et B
- Les ratios varieraient en fonction du nombre d'agents susceptibles d'être promus selon 3 hypothèses, les pourcentages étant compris entre 20 % et 60 %.
 - ⇒ Pour un nombre d'agents promouvables **égal ou supérieur à 10**, les ratios varieraient de **20 % à 30 %**
 - ⇒ Pour un nombre d'agents promouvables **compris entre 5 et 9**, les ratios varieraient de **30 % à 45 %**
 - ⇒ Pour un nombre d'agents promouvables **inférieur à 5**, les ratios varieraient de **40 % à 60 %**.

		Nombre d'agents remplissant les conditions		
		= ou > 10	de 5 à 9	de 1 à 4
1	Premier type d'avancement	30 %	45 %	60 %
2	Deuxième type d'avancement	24 %	36 %	48 %
3	Troisième type d'avancement	20 %	30 %	40 %

Enfin, le maintien de la règle de l'arrondi à l'entier supérieur permet d'augmenter le nombre d'agents promouvables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les ratios ainsi proposés à l'unanimité des membres présents.

*Certifié exécutoire compte tenu
et de son affichage le 6 avril 2013
et de la transmission à la Préfecture
d'Indre et Loire le 9 avril 2013*
Roland MARIAU- Maire :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE_2013_18

L'an deux mil treize, le vingt-deux du mois de mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du seize des mois et an que ci-dessus.

PRESENTS : M. MARIAN Roland, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint - Mme RAVION Anita, 2^{ème} Adjointe - Mme DUCHÊNE Arlette, 3^{ème} Adjointe - M. LEGRAND Gérard, 4^{ème} Adjoint - Mme CUNHA Martine - Mme LEBOEUF Céline - MM. MESNARD Olivier - LAFARGE Philippe - MM. LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric.

ABSENTS EXCUSES : M. ROY Thierry - Mmes DUFRAISSE Isabelle - MESSIER Carole - NOMINE Nathalie.

POUVOIRS : DE Mme DUFRAISSE Isabelle à M. LAFARGE Philippe
DE Mme NOMINE Nathalie à M. GAUTHIER Xavier

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LEBOEUF Céline.

Nombre : * de conseillers en exercice : 15 - de conseillers présents : 11
* de pouvoirs : 2 * de votants : 13

OBJET : *PERSONNEL COMMUNAL- Ratios avancement à l'échelon spécial de l'échelle 6*

M. le Maire informe l'assemblée que le décret n° 2012-552 du 23 avril 2012 relatif à l'échelon spécial de la catégorie C de la fonction publique territoriale permet aux fonctionnaires territoriaux autres que ceux relevant de la filière technique qui appartiennent à un cadre d'emplois de la catégorie C classé en échelle 6 d'accéder à l'échelon spécial doté de l'indice brut 499. Cet échelon sera, pour ces agents, accessible après avis de la commission administrative paritaire. Les agents devront justifier d'au moins trois ans d'ancienneté dans le 7^e échelon de l'échelle 6. Conformément à l'article 78-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à cet échelon spécial sera déterminé par application d'un taux à l'effectif des agents remplissant les conditions pour être promu, fixé par l'organe délibérant après avis du comité technique compétent. Ce taux peut varier entre 0 et 100 %.

Cette modalité concerne, lorsque le statut particulier le prévoit, les grades terminaux classés en échelle 6 des cadres d'emplois ne relevant pas de la filière technique.

Vu l'avis de principe du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire réuni le 12 juin 2012 (pour les collectivités et établissements en dépendant),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer à 100 % le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement à l'échelon spécial.

*Certifié exécutoire compte tenu
et de son affichage le 6 avril 2013
et de la transmission à la Préfecture
d'Indre et Loire le 9 avril 2013
Roland MARIAU- Maire :*



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département d'Indre et Loire
Commune de VILLEPERDUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DE_2013_20

L'an deux mil treize, le vingt-deux du mois de mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du seize des mois et an que ci-dessus.

PRESENTS : M. MARIAU Roland, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint - Mme RAVION Anita, 2^{ème} Adjointe - Mme DUCHÊNE Arlette, 3^{ème} Adjointe - M. LEGRAND Gérard, 4^{ème} Adjoint - Mme CUNHA Martine - Mme LEBOEUF Céline - MM. MESNARD Olivier - LAFARGE Philippe - MM. LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric.

ABSENTS EXCUSES : M. ROY Thierry - Mmes DUFRAISSE Isabelle - MESSIER Carole - NOMINE Nathalie.

**POUVOIRS : DE Mme DUFRAISSE Isabelle à M. LAFARGE Philippe
DE Mme NOMINE Nathalie à M. GAUTHIER Xavier**

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LEBOEUF Céline.

Nombre : * de conseillers en exercice : 15 - de conseillers présents : 11
* de pouvoirs : 2 * de votants : 13

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL- Temps partiel

Le Maire propose d'instituer le temps partiel traditionnel pour les agents employés par la Commune de Villeperdue dans le respect des dispositions législatives et réglementaires suivantes :

- Le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29 (pour les communes),
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 60 et 60 bis,

- Le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il y a lieu de définir les modalités d'exercice du travail à temps partiel des agents titulaires et des agents non titulaires.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, à main levée

Article 1^{er} : L'exercice de fonctions à temps partiel peut être autorisé, sous réserve des nécessités du service, pour l'ensemble des agents, titulaires, stagiaires et non titulaires de la commune de Villeperdue.

Article 2 : L'autorisation d'exercer à temps partiel sera accordée dans les conditions prévues par le décret n°2004-777 du 29 juillet 2004 pour les fonctionnaires, les stagiaires et les non titulaires. L'autorisation d'exercer à temps partiel pourra être accordée pour une durée de service comprise entre 50% et 90% de la durée hebdomadaire du service à temps plein des agents du même grade ou d'un niveau de fonctions équivalent.

Cette autorisation est accordée pour des périodes qui ne peuvent être inférieures à 6 mois, ni supérieures à 1 an renouvelables pour une même durée par tacite reconduction dans la limite de trois ans. Au-delà, ces périodes peuvent être renouvelées sur demande expresse de l'intéressé(e). Chaque demande doit être présentée au moins **2 mois** avant la date souhaitée et, en cas de renouvellement, avant expiration de la période en cours.

L'agent ayant repris un service à temps plein à l'issue d'une période de travail à temps partiel ne pourra bénéficier d'une nouvelle autorisation de travail à temps partiel qu'à l'issue d'une période de **2 ans**

Article 3 : Les agents autorisés à travailler à temps partiel peuvent bénéficier : d'autorisations d'absence, accordées sous réserves des nécessités de service, au prorata de la durée de service effectué,

Ils ne peuvent bénéficier des horaires variables.

Article 4 : Les agents autorisés à travailler à temps partiel seront remplacés dans les conditions suivantes :

absences correspondant à 100 % du temps partiel et au moins 50 % du temps plein : remplacement assuré selon nécessité de service
absences d'une durée inférieure : pas de remplacement.

Article 5 : La dépense résultant de la présente délibération sera imputée sur les crédits du budget correspondant, chapitre 64 - article 6411

Article 6 : La présente délibération sera enregistrée au registre des délibérations et affichée.

*Certifié exécutoire compte tenu
et de son affichage le 6 avril 2013
et de la transmission à la Préfecture
d'Indre et Loire le 9 avril 2013
Roland MARIU- Maire :*

The image shows a rectangular box containing a circular official seal on the left and a handwritten signature on the right. The seal features a central emblem with a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DE VILLEPERDUE' at the top and 'INDRE-LOIRE' at the bottom. The signature is written in black ink and appears to be 'Roland MARIU'.

Liste et N° des délibérations prises

Liste des contrats et/ou marchés signés :

Signature des membres présents

M. MARIAU Roland, Maire

M. GAUTHIER Xavier, 1^{er} Adjoint

Mme RAVION Anita, 2^{ème} Adjointe

Mme DUCHENE Arlette, 3^{ème} Adjointe

M. LEGRAND Gérard, 4^{ème} Adjoint

Mme CUNHA Martine

M. ROY Thierry - excusé

Mme LEBOEUF Céline - Secrétaire de séance

M. MESNARD Olivier

M. LAFARGE Philippe

Mme DUFRAISSE Isabelle - excusée

Mme MESSIER Carole - excusée

M. LEBLOIS Roland

M. LUCIER Frédéric

Mme NOMINE Nathalie - excusée